

Conseil municipal du 30 mars 2021

Questions orales du groupe Fontaine Solidaire

1/ A propos de l'**application pour mobile** de la Ville de Fontaine-lès-Dijon :

- quel est le coût total de cette application ?

(Conception, mise en service, communication et publicité, administration ?)

- comment a été choisi le prestataire ?

- comment est administrée l'application ? Par qui ?

- y a-t-il eu concertation avec les futurs utilisateurs pour la conception ?

- pourquoi ne pas en avoir profité pour faire une vraie place aux associations ?

- quelles procédures d'évaluation sont prévues ?

(volumétrie des consultations? détail selon les rubriques ? retour pour information de tous les élus ? évolutions programmées ?)

2/ Au mois d'octobre, nous posons la question du **Relais Petite Enfance** au conseil municipal. Cela fait maintenant 6 mois. **Comment la situation a-t-elle évoluée ? Quels sont les efforts faits pour résoudre le problème ?**

Il semble acquis que le problème vient de la difficulté à trouver une personne qualifiée acceptant de ne faire qu'un mi-temps... Pourtant, il semble tout à fait envisageable de proposer un plein temps, même s'il faut que la municipalité complète l'apport de la CAF. Il serait tout à fait possible de proposer des activités pour un plein temps. Outre les ateliers avec les assistantes et les enfants, cette personne pourrait également faire du conseil auprès des assistantes pour les aider d'un point de vue administratif, ou pour les conseiller sur les formations.

A force de laisser pourrir la situation, la municipalité décourage le lien entre les assistantes maternelles, ce qui est très dommageable sur le long terme.

Alors qu'on prévoit de refaire prochainement un local pour le RPE, pourquoi ne pas relancer dès maintenant les activités en proposant un poste attractif pour recruter une personne de qualité sur le long terme ? La définition des activités de la personne employée, en lien avec les assistantes maternelles, pourrait également permettre un meilleur ciblage lors du réaménagement du nouveau local.

3/ Il nous semble qu'il était question de **câbler les écoles en fibre** pour l'accès internet.
Quel est l'état de la situation dans chacune des écoles ?

Pour rappel, voici ce que dit la loi en vigueur (<https://ecole.ac-nice.fr/grasse/blog/2018/06/11/wifi-dans-les-ecoles-que-dit-la-loi/>) :

L'article 7 de la **LOI n° 2015-136 du 9 février 2015** relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques nous dit que :

1. l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet est interdite dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans.
2. Dans les classes des écoles primaires, les accès sans fil des équipements mentionnés à l'article 184 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement installés après la publication de la présente loi sont désactivés lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les activités numériques pédagogiques.

3. Dans les écoles primaires, toute nouvelle installation d'un réseau radioélectrique fait l'objet d'une information préalable du conseil d'école.

En résumé :

– **Jamais de wifi dans les dortoirs et les espaces de vie (cantines, accueil, salles de jeux et d'EPS). Uniquement dans les classes.**

– **On allume le wifi dans la classe uniquement le temps de l'activité nécessitant une connexion (classe connectée, conseil des maîtres, etc...)**

Pour en savoir plus : (<http://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/archives/2015/juin2015/referentiel-usage-wifi-ecole.>)

Pourtant, en ce moment même, le wifi de l'école des Carrois fonctionne en permanence, même le week-end...

Si la fibre est mise en place, le wifi devrait être définitivement désactivé.

4/ Des travaux vont débuter bientôt aux alentours du stade Michel Ratel, rue des Paules et rue des Petits-Fruits-Rouges, annonce le Bien Public dans un article du 18 mars 2021. Ces travaux concernent la suppression des haies sur deux côtés du stade et des tronçons de bande cyclable qui se trouvaient là, pour aménager des places de stationnement...

Que dire, sinon que cette aberration illustre parfaitement ce qu'il ne faut pas faire quand on se préoccupe un minimum de l'avenir de notre commune et de notre environnement ?

D'abord, c'est vrai que ces petits bouts de bande cyclable ne sont certainement pas le meilleur aménagement pour sécuriser des parcours permettant aux jeunes de venir au complexe des Cortots en vélo en toute sécurité. Il y aurait certainement moyen de faire mieux. Mais bon, c'est quand même mieux que rien. Pour ce qui est de ces haies, même si elles sont quarantennaires, comme le rapporte le BP, elles n'en abritent certainement pas moins un petit peuple d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères qui doivent apprécier pouvoir se réfugier dans cet espace de nature qui leur est dédié. À l'heure où la biodiversité est en danger, ce n'est pas à négliger.

L'objet de ces travaux est donc de remplacer cela par des places de stationnement... Quel message envoyé à nos enfants ! Quelle vision d'avenir pour Fontaine ! Nous vivons un moment où il va falloir prendre notre part dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans une transition vers une société décarbonnée et plus sobre en énergie, si nous espérons pouvoir limiter les effets désastreux du réchauffement climatique inexorablement en cours. Et que fait la municipalité ? Elle encourage toujours plus les Fontenois à venir au stade en voiture ! Parce que quelques soirs par an, il n'y a pas assez de places pour toutes les voitures qui convergent vers le stade, la solution proposée est d'augmenter ces places aux abords du stade !

Avant de proposer d'autres solutions très simples, nous posons cette question : **est-ce qu'il a été vérifié que les deux parkings desservant le stade, ainsi que le parking du gymnase Ratel très proche, ainsi que toutes les places disponibles sur toute la zone autour du stade étaient réellement complètement saturés ces fameux soirs de match ?** Parce que faire 500m à pied, ce n'est quand même pas la fin du monde...

Première solution, donc : avoir un policier municipal mobilisé ces soirs là qui explique gentiment à celles et ceux qui se stationnent sur une bande cyclable qu'il y a des places disponibles un peu plus loin, et que s'ils ne veulent pas se donner la peine de marcher un peu, l'amende sera de 135 euros.

Deuxième solution : favoriser des cheminements piétons et cyclables, avec de nombreux stationnements sécurisés pour les vélos (ce n'est pas le cas encore, mais nous l'avons proposé et il paraît que c'est en cours d'aménagement...), de manière à encourager, avec une campagne d'information visant le public du stade, la transition de celles et ceux qui le souhaitent et le peuvent vers des déplacements doux pour venir au stade.

Ainsi, à la place de ces travaux d'un autre âge qui vont faire progresser le bitume sur des espaces de terre et de végétation pour un bénéfice ridiculement dérisoire, il aurait pu être procédé à d'autres aménagements, ailleurs, en faveur d'objectifs réellement orientés vers notre avenir, et favorisant la réappropriation par nos concitoyens de la marche et du vélo pour les déplacements locaux.

5/ Parmi les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, il y a la demande d'un moratoire sur le déploiement de la 5G, afin de se donner le temps d'évaluer sincèrement les impacts néfastes de cette technologie sur l'environnement (renouvellement de tout l'infrastructure, hausse des usages et donc de la consommation énergétique) et sur la santé (intensification des ondes présentes en permanence dans tout notre espace, public comme privé). Si le gouvernement n'a pas repris cette proposition, contrairement à ce que le président de la République avait annoncé, nous souhaitons que le conseil municipal s'en saisisse en mettant en œuvre tous les efforts possibles pour freiner le déploiement de cette technologie, dont le rapport bénéfice/risque est très nettement défavorable pour l'avenir.

Nous posons donc la question : **qu'en est-il aujourd'hui du déploiement de la 5G sur Fontaine-lès-Dijon ?**

6/ Le service de catalogue en ligne de la bibliothèque est indisponible depuis l'incendie d'un des Datacentres de OHV à Strasbourg, survenu dans la nuit du 9 au 10 mars. Il est indiqué que ce service doit être rétabli « dans les meilleurs délais ».

Est-ce que nous avons une idée des dégâts nous concernant (perte irrémédiable de données) et du délai attendu pour le rétablissement de ce service ?

7/ Pour consulter l'affichage public de la mairie, il faut entrer dans le sas de l'hôtel de ville qui n'est accessible que durant les horaires d'ouverture des services administratifs.

Serait-il possible de prévoir un tableau d'affichage à l'extérieur sur un mur accessible tous les jours et à n'importe quelle heure, comme c'est le cas dans de très nombreuses communes ?